

Image not found or type unknown



Abus de pouvoir president

Par **BERNOUCHKI**, le **21/12/2018** à **08:22**

Bonjour à tous,
Notre président s'est attribué pour sa société - chèque faisant preuve- un loyer exorbitant (plus de 1000 € par/mois), sans en avoir informé les membres du conseil d'administration, pour la domiciliation légale de l'association dans son hangar (J'oublie, c'est vrai, trois ou quatre cartons se battant en duel dans un coin du hangar).
Les ressources de l'association viennent de subventions territoriales pour un montant total de plus de 153 000 €.
Peut-on considérer qu'il y a abus de confiance ?
Cette personne ne veut rien entendre, malgré qu'on lui ait signalé cet abus flagrant.
Que faire ?
Denoncer quoi et auprès de qui ?
Le sujet n'est pas facile nul doute.
Si le président n'accepte pas son "erreur", que faire ?
Merci à tous pour votre éclairage.